

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le premier février

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 18 janvier 2018

Etaient Présents : Mmes DE ROFFIGNAC- DERVILLE - GUILLEN – QUENTIN = MM. BELOT- BITEAU- CORSAN – DELAUNAY- GIRARD - PLISSON

Délibération N°2018-015: Demandes de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde, du Conseil départemental de la Charente-Maritime et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan en 2018

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. de manière à assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan en 2018, d'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions forfaitaires d'un montant de 25 000 € auprès du Conseil départemental de la Gironde, du Conseil départemental de la Charente-Maritime et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 1^{er} février 2018

La Présidente


Françoise De Roffignac